

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 février 2025 (ordinaire)

L'an deux-mil-vingt-cinq le jeudi six février à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de CHIZÉ dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel BARRÉ, Maire

Présents : Mesdames Bernadette BAILLON, Nathalie MEMETEAU,
Messieurs Daniel BARRÉ, Dany BLONDIO, Bernard GUÉRIN, Didier MOUNOURY, Rodolphe RAMBAUD, Didier VRIGNAUD,

Absents : Emilien BARRAULT; Serge BOUTEILLER, Clément GODET, Jessica VILLERS; Catherine VRIGNAUD,

Pouvoirs : Serge BOUTEILLER à Daniel BARRÉ,

Secrétaire de séance : Didier VRIGNAUD,

Date de convocation : 3 février 2025

Nombre de Conseillers : en exercice : 13 Présents : 8 Votants : 9

Quorum : 7 personnes présentes (Article L2121-17 du CGCT),

Ordre du jour

1. Approbation du dernier CM
2. Recrutement poste secrétariat
3. Projet logements, tiers-lieu, bibliothèque validation APD
4. Modification maquette budgétaire du projet
5. Autorisations de dépenses d'investissement avant budget 2025
6. Questions diverses

1. Monsieur le Maire ouvre officiellement la séance du conseil municipal et présente le Procès-Verbal de la précédente réunion du Conseil Municipal,

Les élus approuvent à l'unanimité.

2. 2025D_05 - Recrutement adjoint administratif - secrétaire polyvalent

M. le Maire rappelle au conseil municipal que, conformément à l'article L 332-8, 3° du code général de la fonction publique, tout emploi peut être occupé par un agent contractuel dans les communes de moins de 1 000 habitants et les groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.

Il précise que les besoins de la collectivité ont nécessité la création d'un emploi permanent de secrétaire polyvalent(e) relevant de la catégorie hiérarchique C et du grade d'adjoint administratif territorial par délibération en date du 21 novembre 2024 à temps non complet dont la durée hebdomadaire de service est fixée à 26/35^e.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, M. le Maire propose l'établissement d'un contrat à durée déterminée d'une durée de 3 ans maximum, renouvelable par reconduction expresse. La durée des contrats successifs ne peut excéder un total de 6 années. A l'issue de la période maximale de 6 années, le contrat ne peut être reconduit que par une décision expresse et pour une durée indéterminée, en application de l'article L 332-9 du code général de la fonction publique.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres votant (9 voix pour) :

- ⇒ **AUTORISE le recrutement d'un agent contractuel sur l'emploi permanent au grade d'Adjoint administratif territorial relevant de la catégorie hiérarchique C pour**

effectuer les missions d'adjoint administratif - secrétaire polyvalent à temps non complet à raison de 26 heures (26/35e), pour une durée déterminée de 3 ans maximum.

⇒ DIT que l'agent sera éligible à l'IFSE et que la dépense correspondante sera inscrite au budget primitif 2025

3. Transformation de 8 logements en bibliothèque, espace de co-working et logements sociaux, validation de l'avant-projet définitif (APD)

M. le Maire propose DE SUSPENDRE la décision, le temps d'obtenir plus de garanties des Bureaux d'études chargés de la Maîtrise d'œuvre,

4. 2025D_06 - Demandes de subventions tiers-lieu bibliothèque logements sociaux (annule et remplace 2025D_01)

La commune de Chizé a acquis en 2021 un ensemble de bâtiments voués à la destruction, pour les rénover et les convertir en :

- Bibliothèque municipale,
- Espace de co-working,
- Salle de réunion,
- Bureau associatif,
- 5 Logements sociaux dont 1 PMR.

Considérant que le projet sélectionné ne cadre pas totalement avec le règlement de certains programmes de financement initialement prévus et l'étude avant-projet proposée par le bureau d'étude, Monsieur le Maire présente au conseil le nouveau plan de financement suivant :

DÉPENSES		RECETTES	
Nature	Montant € HT	Nature	Montant € HT
Acquisition des biens	21 650,00 €		
Bureaux d'étude MOE	73 655,00 €	Subvention DETR 2025 40 %	238 068,00 €
Parking - cheminement PMR	33 045,00 €		
Démolition Gros œuvre	73 420,00 €	Fonds Vert	207 612,00 €
Charpente couverture étanchéité	14 615,00 €		
Doublage isolation Men extérieures	130 000,00 €		
Second œuvre Finitions	248 785,00 €	Autofinancement	149 490,00 €
TOTAL HT:	595 170,00 €	TOTAL HT :	595 170,00 €

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité des membres votant (9 voix pour) :

- ⇒ **DE SOLLICITER** les subventions susvisées,
- ⇒ **DE VALIDER** le plan de financement prévisionnel ci-dessus,

5. 2025D_04 - Décision Budgétaire 2 : Engagement des crédits d'investissements avant vote du budget 2025 (complète 2025D_02)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant les informations transmises par la trésorerie et les dépenses d'investissements à engager avant le vote du budget primitif 2025, Monsieur le Maire sollicite l'autorisation du Conseil Municipal pour pouvoir régler ces nouvelles dépenses, dans le respect d'un total inférieur à 25 % des investissements du budget primitif 2024.

Monsieur le Maire présente au conseil les dépenses d'investissements à ajouter avant le vote du budget 2025.

Ces dépenses concernent :

- Le devis complémentaire relatif au cabinet médical,
- Les dépenses d'aménagement du bar,
- Le terrassement de la voirie relative au bateau à chaîne,
- L'achat du terrain de M J Gauthier

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres votant (9 voix pour) :

⇒ **AUTORISE Monsieur le Maire à régler les dépenses d'investissement au budget Commune 2025 pour les montants complémentaires suivants**

Fournisseur	Objet	montant TTC	Imputation	Inventaire
SOCOTEC	Mission SPS Cabinet médical	5 000,00 €	2132	BAT-2023-0298
Ouest Occasion	Hotte et divers	3 760,00 €	2132	à venir
Longeau	Travaux cuisine bar	17 020,00 €	2132	BAT-2020-0266
JVMTP	Travaux voirie terrast BAC	1 228,00 €	2112	TER-2024-0328
Office Notarial Chef	Achat terrain J. Gauthier	5 500,00 €	2111	TER-2024-0328
	Total	32 508,00 €		

L'ordre du jour étant épuisé, le conseil est clos à 22h40

A Chizé, le 17 février 2025

Le Secrétaire,
Didier VRIGNAUD



Le Maire,
Daniel BARRÉ

